

n° 84.11 PB/OL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR UNE MONTAGNE CONNECTÉE AUX ENJEUX DU XXI^E SIÈCLE

Intercommunalité, péréquation financière, très haut débit, école en montagne, hydroélectricité... seront les grandes questions traitées lors du **27^{ème} Congrès de l'ANEM du 6 au 8 octobre à Bonneville** (Haute-Savoie), **en présence** de quatre ministres (voir prises de parole sur le site www.anem.org) :

- **Philippe RICHERT**, ministre chargé des Collectivités territoriales,
- **Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement,
- **Bruno LE MAIRE**, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire,
- **Patrick OLLIER**, ministre chargé des relations avec le Parlement et ancien président de l'ANEM.

Promoteur d'une politique nationale de la montagne pour tous les massifs, le Congrès abordera **cinq thèmes majeurs pour l'avenir de près d'un quart du territoire national** :

La réforme territoriale et la nouvelle carte intercommunale : les élus de la montagne, très attentifs au respect de l'exception montagne qui déroge au seuil minimal de 5 000 habitants pour créer ou étendre une intercommunalité, veulent les moyens et le temps de la concertation pour une intercommunalité de projet, voie obligée pour adhérer à la réforme. Comment y parvenir ?

La péréquation verticale et horizontale : Après le remplacement de la taxe professionnelle par la cotisation économique territoriale et le gel de ses dotations pour 3 ans, l'État affiche son intention d'accentuer la péréquation verticale, sans abondement supplémentaire, et de développer la péréquation horizontale. Quelles garanties pour les collectivités les plus démunies ? Quelle solidarité financière entre territoires, au nom de la solidarité nationale ?

L'urgence du déploiement du très haut débit en montagne : en matière d'aménagement numérique, que faire pour éviter une nouvelle exclusion des zones reculées du territoire d'un réseau structurant et d'avenir, comme cela faillit être le cas voici bientôt un siècle pour l'électrification ?

La spécificité de l'école en montagne : depuis le début de l'année, les élus luttent contre les fermetures de classes et les suppressions de postes d'enseignant. Son étude par le ministre de l'Éducation et sa reconnaissance récente par le juge administratif sont-elles les signes annonciateurs d'une place enfin reconnue à l'école en montagne ?

L'apport majeur de la montagne à la production d'hydroélectricité : pilier de l'économie montagnarde, « château d'eau de la nation », la production hydraulique assure l'équilibre entre intérêts énergétiques, économiques et environnementaux. Lors du renouvellement des concessions, quelle sera la place reconnue aux élus ?

Toutes ces questions cruciales doivent s'intégrer dans une approche globale pour **relancer une politique nationale de la montagne** qui passe notamment **par une loi modernisation et d'actualisation de la loi de 1985**, revendiquée par **Vincent DESCOEUR**, député du Cantal, et **Chantal ROBIN-RODRIGO**, députée des Hautes-Pyrénées, respectivement **Président et Secrétaire générale de l'ANEM**.

Inscriptions, informations pratiques et programme détaillé sur : www.anem.org

Contact

Olivier LAMOUREUX, chargé de communication tél. 01.45.22.17.58 - courriel : o.lamoureux@anem.org